

AUX PARENTS DES ELEVES DE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE – RENTREE 2023

Les vacances se terminent, il nous faut prévoir à présent la reprise des classes en septembre. Nous vous communiquons dans ce courrier les renseignements nécessaires pour la nouvelle année scolaire.

LE JOUR DE LA RENTREE

Nous accueillerons **TOUS** les élèves le **LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023**.

Les élèves arriveront à partir de 8 h 45. Les enfants de maternelle sont accueillis dans leur classe, les élèves d'élémentaire sont accueillis sur la cour. C'est l'occasion de discuter brièvement avec les enseignants. La rentrée en classe des élèves se fera à 9h15 avec leur professeur ensuite. **Un mot d'accueil avec Mme Lerogeron est prévu à 9h.**

Un café sera offert aux parents par l'association de parents d'élèves devant le bâtiment administratif.

Le jour de la rentrée, **les élèves apporteront l'ensemble de leurs fournitures.**

INFORMATIONS DIVERSES

✚ LISTES DE CLASSES :

- ✚ PS-MS : Mme LETERRIER
- ✚ MS-GS : Mme MANGARD
- ✚ GS-CP : M. SUZANNE
- ✚ CP-CE1 : Mme DOISNEL

- ✚ CE1-CE2 : Mme THOMAS
- ✚ CE2-CM1 : Mme CELTON
- ✚ CM1-CM2 : M. BONNEL
- ✚ CM2 : Mme DUPONT LE CANU

✚ **TRANSPORT SCOLAIRE** : Cap Cotentin est en charge de la gestion des transports scolaires. Pour toute information, vous pouvez prendre contact au numéro : 0 806 079 530 ou sur leur site <https://www.capcotentin.fr> . **Nous rappelons qu'une nouvelle ligne C dessert Cherbourg-St Pierre Eglise avec un arrêt devant l'établissement avec des horaires correspondant le matin et le soir.**

Rappel : Afin d'assurer la sécurité des transports, **il est impératif que les élèves restent assis et calmes pendant les trajets et doivent porter le gilet fluorescent.** Au cas où les chauffeurs auraient à se plaindre de l'attitude d'un élève, l'organisme responsable des transports serait averti et des sanctions seraient prises.

DATES A NOTER

✚ **REUNIONS DE CLASSE** : des réunions de rentrée dans chaque classe seront organisées en septembre à 17 h. La date vous sera communiquée à la rentrée.

✚

Périodes de remise des livrets lors d'un rendez-vous avec les enseignants :

- ✚ Entre le 30 janvier et le 10 février 2024

VACANCES 2023.2024 (B.O. Education Nationale)

Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2023
Vacances de la Toussaint	Du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre
Vacances de Noël	Du samedi 23 décembre 23 au Lundi 8 janvier 2024
Vacances d'hiver	Du samedi 24 février au lundi 11 mars
Vacances de printemps	Du samedi 20 avril au lundi 6 mai
Pont de l'ascension	Du mardi 7 mai au lundi 13 mai
Vacances d'été	Samedi 6 juillet

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après le cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

POINT FINANCIER

✚ **TARIFS 2023-2024** : voir sur la page du site internet : <http://notredame-saintpierreglise.fr/index.php/notre-dame/infos-rentree>

✚ **MODES DE PAIEMENT** : Vous pouvez régler en espèces, par chèque établis à l'ordre de l'école Notre Dame ou par prélèvement automatique. **Il vous est possible d'effectuer un premier versement pour le 15 septembre afin d'étaler le règlement du 1^{er} trimestre qui se compose de 4 mois (merci de se rapprocher de la comptabilité).**

Nous prions les familles qui auraient besoin de conditions particulières, de prendre contact avec le Chef d'Etablissement ou la comptable qui sont à leur disposition pour en examiner les modalités

✚ **ASSURANCES** : l'assurance « individuelle accident » (IA) est obligatoire. Vous trouverez une proposition d'assurance à 11€50 par an avec la « Mutuelle St Christophe » (voir la proposition sur le site (<http://notredame-saintpierreglise.fr/index.php/notre-dame/infos-rentree>)). Pour ceux qui ont déjà une assurance, merci de nous **fournir une attestation « Individuelle Accident » dès la rentrée impérativement, sinon celle-ci vous sera facturée.**

- ↩ **MANUELS SCOLAIRES** : les livres scolaires sont prêtés gratuitement aux élèves, Ils sont remis aux élèves le jour de la rentrée. Il est demandé aux enfants de prendre soin de ces livres. Toute dégradation ou perte sera facturée à la famille. Les fichiers sur lesquels les enfants écrivent (ils repartent avec à la fin de l'année) sont facturés aux familles (inscrits sur la facture trimestrielle et étalés sur l'année). Pour les CP, un achat du livre de lecture « Lecture Piano » sera facturé.
- ↩ **AGENDA ECOLIEN** : un agenda sera remis à chaque enfant du CP au CM2 à la rentrée. Il regroupe une partie agenda et une partie liaison avec la famille (les circulaires **à signer au fur et à mesure**). Les mots relatifs aux absences, retards et les autorisations exceptionnelles de sortie doivent être **présentés à l'accueil en priorité** avant d'aller en classe.
- ↩ **ETUDE ET GARDERIE :**
Nous vous garantissons l'accueil de vos enfants, avec la possibilité de :
- **Garderie gérée par l'établissement** : avec Laurence Leclerc (circulaire à demander au secrétariat pour inscrire vos enfants)
de 7 h 00 à 8 h 45 (1,60 € par matin) - de 16 h 30 à 18 h 30 (1,60 € par soir)
 - **Encadrement et étude** : A partir de **8 h : accueil** au CDI à partir du CE2
Un encadrement gratuit est proposé **jusqu'à 17 h** puis une **étude** (du CP au CM2) de **17 h à 18 h**.
 - Participation pour l'étude du soir : 1,10 € par soir pour les occasionnels – forfait 10,70 € mensuel (à partir de 3 soirs)
 - **Horaires d'ouverture du portail**
Matin : de **8 h jusqu'à 9 h 05** et à partir de **11 h 45 jusqu'à 12 h 40**
Après-Midi : de **13 h 15 jusqu'à 13 h 35** et à partir de **16 h 15 jusqu'à 18 h 40**
- ↩ **CERTIFICAT DE SCOLARITE** : si vous avez besoin de ce certificat, merci d'en faire la demande à l'accueil à l'avance.
- ↩ **PHOTO SCOLAIRE** : elle aura lieu la semaine du 25 **septembre**. Si toutefois vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié, vous voudrez bien nous le signaler par écrit avant cette date (le fait que votre enfant soit pris en photo ne vous engage en aucun cas à l'acheter).
- ↩ **MEDICAMENTS** : l'établissement n'ayant pas d'infirmière, aucun médicament ne peut être distribué aux élèves. En cas de traitement particulier (PAI), il faut s'adresser à l'accueil.
- ↩ **ABSENCES** : Toute absence **prévue ou imprévue doit être obligatoirement signalée à l'accueil de l'établissement par téléphone** ou par mail **avant 10 h**. **A son retour, l'élève doit passer à l'accueil** avant son entrée en classe avec un écrit **explicitant le motif d'absence** (ECOLIEN) **complété et signé** par les parents.
- ↩ **A.P.E.L.** : l'Association des Parents d'Elèves de Notre Dame vous invite à la rejoindre et à vous engager dans la vie de l'établissement suivant votre disponibilité. Une réunion sera organisée en début d'année scolaire.
- ↩ **PASTORALE** : Les renseignements seront donnés à la rentrée.
- ↩ **SITE INTERNET et communication par mails** : <http://notredame-saintpierreeglise.fr/>
Dans une démarche écologique, **nous communiquerons uniquement** via « Ecoledirecte » Merci de nous indiquer tout changement d'adresse mail et ou domicile.
- ↩ **SORTIE / SECURITE POUR LA SORTIE DES ELEVES A 16 h 30**
- Les parents des enfants en maternelle viennent chercher leurs enfants en classe.
 - Les parents des élèves du CP au CM2 viennent chercher leurs enfants devant le portail.
 - Si des enfants doivent rejoindre les parents sur le parking sous leur propre responsabilité, merci de nous en informer dès le début d'année.
- ↩ **LES LOTS DE FOURNITURES** : Les lots commandés en juin seront disponibles et à retirer **impérativement** avant la rentrée du 4 septembre : **jeudi 31/08 matin entre 10 h et 12 h 30** ou **vendredi 1^{er}/09 après-midi entre 14 h 30 et 16 h**.

HORAIRES DU SECRETARIAT-COMPTABILITE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h – 12 h 15 & 13 h 15 – 17 h / Mercredi : 8 h – 12 h 15

Nous vous souhaitons ainsi qu'à vos enfants, une agréable fin de vacances et vous remercions pour la confiance que vous nous accordez par l'inscription ou la réinscription votre enfant dans notre établissement.

Mme LEROGERON, Cheffe d'Etablissement